



PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 FORMALITES ADMINISTRATIVES

Toute demande de subvention fera l'objet d'une instruction reposant sur l'analyse du projet et des actions définies par l'association au titre de l'année 2014

Pour être recevable, le dossier devra comprendre :

- le formulaire de demande de subvention en deux exemplaires signés le Président et revêtus du cachet de l'association. **Toutes les zones doivent être complétées, les éléments financiers doivent être fournis** : compte d'exploitation de l'année N-1, compte d'exploitation prévisionnel de l'année N ou N+1 selon les cas, bilan N-1, certifiés conformes et signés par le Président et le Trésorier, plan de financement de ou des actions objet de la demande de subvention

Pièces à joindre :

Pour une première demande :

- Statuts déposés ou approuvés*
- Déclaration au J.O ou récépissé de la Préfecture
- Composition du Conseil d'Administration et du Bureau*

*-toute modification devant être signalée à la CPA dans les 3 mois-

Pour les demandes suivantes :

En cas de modification :

- Statuts déposés ou approuvés
- Composition du Conseil d'Administration et du Bureau

Dans les deux cas :

- Lettre motivée à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet indiquant succinctement l'objet de votre demande
- Rapport d'activités de l'année écoulée
- R.I.B.